

23 - DE LA PARTICIPATION IRRÉGULIÈRE (PROVINCIALE OU INTERPROVINCIALE)

- 23.1 - JOUEUSE
- 23.2 - D'UNE ÉQUIPE

23.1 - JOUEUSE

Toute joueuse inscrite à Baseball Québec doit évoluer avec une (1) seule équipe, féminine ou mixte.

23.2 - D'UNE ÉQUIPE

Il est permis à une équipe féminine d'évoluer au sein de 2 ligues distinctes.